

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Prérequis entre cours	5
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	6
- Conditions d'admission	6
- Pédagogie	6
- Evaluation au cours de la formation	6
- Formations ultérieures accessibles	7
- Gestion et contacts	7
- Infos pratiques	7

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'accès en sociologie et anthropologie vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements disciplinaires de la sociologie et de l'anthropologie ;
- un accès direct aux masters en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie.

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Développer et acquérir un socle de connaissances et compétences qui constituent les fondements de la sociologie et de l'anthropologie, disciplines autres que celle de sa majeure, et donc maîtriser les prérequis nécessaires en vue, si l'étudiant le souhaite, d'un accès direct aux masters en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'accès en sociologie et anthropologie.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser, avec la rigueur exigée par les disciplines sociologique et anthropologique, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) qui constituent les prérequis indispensables dans une perspective de (ré-)orientation vers les masters en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie.
2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique à la sociologie et l'anthropologie, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers les master en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie.
3. Faire preuve d'une maîtrise des modes de raisonnement spécifiques à la sociologie et à l'anthropologie avec rigueur.
4. Appréhender, questionner, analyser, discuter et résoudre une problématique sociologique ou anthropologique, en mobilisant les fondements disciplinaires et méthodologiques pertinents.
5. Développer un angle de lecture et une analyse critique et réflexive spécifiques à la sociologie et à l'anthropologie.

La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

- Obligatoire
 △ Activité non dispensée en 2018-2019
 ⊕ Activité cyclique dispensée en 2018-2019
- ✘ Au choix
 ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2018-2019
 ■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

La mineure totalise 30 crédits qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année du programme de bachelier.

Bloc
annuel

2 3

○ Cours obligatoires (9 crédits)

A suivre dans cet ordre

○ LESPO1113M	Sociologie et anthropologie des mondes contemporains- J. De Munck	Jean De Munck	40h	5 Crédits	1q	x	
○ LPOLS1234	Théories et concepts en sociologie	Marc Zune	30h	4 Crédits	1q		x

○ Cours additionnels (21 crédits)

Tout étudiant ayant choisi un de ces cours (LSEXM2713, WESP2200 et LTRAV2200) dans sa mineure ne pourra plus le choisir dans son programme de master. Choisir parmi:

✘ LCOPS1311	Philosophie politique et sociale	Mark Hunyadi	30h	4 Crédits	2q	x	x
✘ LPOLS1113	Anthropologie : du terrain à la théorie	Olivier Servais	30h	4 Crédits	1q	x	x
✘ LPOLS1225	Anthropologie sociale et culturelle	Alain Reyniers	30h	4 Crédits	1q	x	x
✘ LPOLS1316	Histoire des débats en sociologie et en anthropologie	Pierre-Joseph Laurent Eric Mangez	45h+20h	8 Crédits	1q	x	x
✘ LPOLS1329	Sociologie de la religion	Brigitte Maréchal	30h	5 Crédits	1q △	x	x
✘ LSPED1215	Genre et sociétés	Ester Lucia Rizzi	30h	5 Crédits	2q	x	x
✘ LSEXM2713	Approches sociologiques de la famille et du couple	Jacques Marquet	30h	5 Crédits	1q	x	x
✘ LTRAV2200	Sociologie du travail	Matthieu de Nanteuil Isabelle Ferreras (coord.)	30h	5 Crédits	2q	x	x
✘ WFSP2200	Sociologie de la santé et de la médecine	Vincent Lorant	20h	5 Crédits	2q	x	x
✘ LFUSL1301	Mutations et politiques urbaines contemporaines		30h	5 Crédits	1q	x	x
✘ LFUSL1302	Espace public, connaissance et médias	Marie Dufrasne	30h	5 Crédits	2q	x	x
✘ LFUSL1303	Socio-anthropologie du champ affectif et sexuel		30h	5 Crédits	1q	x	x
✘ LFUSL1304	Analyse de l'action publique		30h	5 Crédits	1q	x	x
✘ LFUSL1305	Sociologie de l'action collective	Abraham Franssen	30h	5 Crédits	2q	x	x

✘ Cours obligatoires et indissociables pour accéder aux masters en Sociologie et en Anthropologie.

○ LPOLS1235	Introduction à l'épistémologie et à la démarche scientifique des sciences sociales	Nathalie Burnay	20h	2 Crédits	1q	x	
○ LCOPS1212	Collecte et analyse des données qualitatives	Mathieu Berger	25h+20h	4 Crédits	2q	x	
○ LPOLS1221	Analyse des données quantitatives	Jacques Marquet	25h+20h	4 Crédits	1q	x	

○ Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie (7 crédits)

✘ LPOLS1326R	Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie - O. Servais	Olivier Servais	45h+20h	7 Crédits	1 + 2q		x
--------------	--	-----------------	---------	-----------	--------	--	---

						Bloc annuel	
						2	3
⌘ LPOLS1326Z	Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie - J. Mazzochetti	Christine Grard	45h+20h	7 Crédits	1 + 2q		x
⌘ LPOLS1326B	Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie - O. Servais	Mathieu Berger Hugues Draelants Marie Verhoeven	45h+20h	7 Crédits	1 + 2q		x

Prérequis entre cours

Un document (nb: pas disponible car sans objet pour ce programme Isoca100i) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " *A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [prog-2018-farm1ba]
- > Bachelier en sciences religieuses [prog-2018-reli1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2018-germ1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2018-filo1ba]
- > Bachelier en sciences mathématiques [prog-2018-math1ba]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2018-ecge1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2018-droi1ba]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [prog-2018-edph1ba]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [prog-2018-spol1ba]
- > Bachelier en histoire [prog-2018-hist1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2018-huso1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2018-arke1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2018-comu1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2018-clas1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2018-lafr1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2018-rom1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2018-hori1ba]
- > Bachelier en sciences biomédicales [prog-2018-sbim1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2018-roge1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions spécifiques d'admission

Tous les étudiants inscrits à un programme de bachelier sont admis à la formation.

Pour plus de détails, consulter ici le tableau récapitulatif présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès: www.uclouvain.be/programme-mineures.html

PÉDAGOGIE

Les cours magistraux visent à transmettre une matière tandis que les séminaires et travaux pratiques requièrent une participation active de l'étudiant. Le programme de la mineure combine de manière évolutive ces deux modes d'enseignement. Il s'agit d'acquérir les connaissances de base et les concepts de la sociologie et de l'anthropologie à la fois à travers les cours, les lectures et les travaux personnels.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens \(https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html\)](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Programmes accessibles	Conditions d'accès
<ul style="list-style-type: none"> • Master en sociologie • Master en anthropologie • Master en sociologie et anthropologie (60) 	Accès direct avec la mineure à condition d'avoir suivi les cours : LPOLS1326 Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie (7 crédits), LCOPS1212 Collecte et analyse des données qualitatives (4 crédits), LPOLS1235 Introduction à l'épistémologie et à la démarche scientifique des sciences sociales (2 crédits), LPOLS1221 Analyse des données quantitatives (4 crédits).

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

SSH/ESPO/SESP

Bureau du premier cycle ([SESP](#)) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/sesp>)

Faculté

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication ([ESPO](#)) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/espo>)

Secteur

Secteur des sciences humaines ([SSH](#)) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/ssh>)

Sigle

SESP

Adresse de l'entité

Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 41 16](tel:+32210474116) - Fax: [+32 \(0\) 10 47 45 61](tel:+32210474561)

Responsable académique du programme: Eric Mangez

Personne(s) de contact

- Chantal Magritte-Herman

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

INFOS PRATIQUES

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: E. Mangez

Personne de contact : Ch. Herman (PSAD) Chantal.herman@uclouvain.be

Modalités d'inscription: SESP (ESPO) 1er cycle

2. Admission à la mineure

Non pertinent.

3. Inscription à la mineure

En deuxième bloc annuel

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel. (Accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...)

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement réinscrit.

En troisième bloc annuel

Lors de leur inscription en troisième année du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription au deuxième bloc annuel du programme de bachelier disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter le conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html> (<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>)

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit l'horaire de ses deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

En cas de conflit horaire plusieurs solutions sont envisageables :

- Reporter des cours en BAC3

En cas de conflit en BAC2 (entre un cours de la majeure et un cours de la mineure), l'étudiant peut demander via requête au conseiller aux études, à reporter un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré requis voir FAQ7). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure.

- Anticiper des cours de BAC3

Si, en préparant son horaire étalé sur les deux derniers blocs annuels de baccalauréat, l'étudiant de BAC2 se rend compte qu'il aura un conflit en BAC3 (cours de la majeure et cours de l'option), il peut demander à anticiper un des deux cours en BAC2. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure. L'étudiant doit demander l'accord de sa conseillère aux études pour ses anticipations de cours au bloc annuel précédente au moyen du formulaire de requête.

- Assumer le conflit

L'étudiant peut, dans certains cas, bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et, du coup, sa présence à ce cours n'est plus indispensable. Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions particulières, l'étudiant doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant concerné. Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans le descriptif des cours repris sur le programme d'études (en cliquant sur le code du cours).

- Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit

Les informations concernant les équivalences de cours sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé. L'étudiant doit demander, via le formulaire de requête, l'accord de sa conseillère aux études pour pouvoir remplacer un cours de son programme par un cours équivalent.

Personnes de contact :

Conseillère aux études : Cécile Delannay cecile.delannay@uclouvain.be

Déléguée à l'information : Frédérique Rotsaert frederique.rotsaert@uclouvain.be tel. : 010474996

Inscription aux activités de la mineure

1. Information sur les prérequis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

3. Obtention de l'accord du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande d'accord.

Supports disponibles

1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours.

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Organisation des examens

1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

2. Consultation des horaires d'examens

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site web : <https://uclouvain.be/espo-mineures.html> (<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>)